

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1213

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho, Mme Thill, M. Son-Forget et M. Naegelen

**ARTICLE 33**

Après le mot :

« gamètes »

insérer les mots :

« et des embryons ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La question de la gestion du stock des embryons surnuméraires est particulièrement prégnante. Si le gouvernement remet au Parlement, dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur l'état des stocks des gamètes en France, il serait aussi opportun de faire le point sur celui des stocks d'embryons.